

Département du GARD
Arrondissement de NÎMES
Ville de BAGNOLS-SUR-CEZE
Service Aménagement Urbain
Domaine Urbanisme

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2024-10-1427

Objet : Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Bagnols-sur-Cèze

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L. 151-43, L. 153-60, L. 161-1 et L. 163-10,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 27 juillet 2013, modifié les 24 mai 2014, 07 octobre 2017 et 12 octobre 2021, révisé les 23 novembre 2019 et 05 avril 2023,

Vu le Porter à connaissance du risque « Chutes de blocs » en date du 10 octobre 2024,

Vu les plans et documents annexés,

ARRÊTE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Bagnols-sur-Cèze est mis à jour à la date du présent arrêté de la manière suivante :

- Création de l'annexe « 6.3.13 – Risque Chutes de blocs ».

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur le point suivant :

- Le Porter à connaissance du risque « Chutes de blocs » et sa cartographie sont ajoutées en annexe « 6.3.13 – Risque Chutes de blocs ».

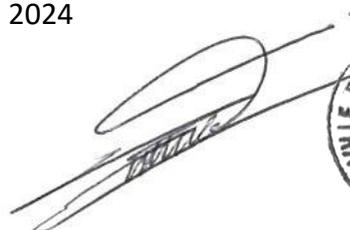
Article 3 : Les documents, listés à l'article 2, sont tenus à la disposition du public aux Services Techniques de la Commune de Bagnols-sur-Cèze – 53 Avenue de l'Hermitage – 30200 Bagnols-sur-Cèze, aux heures et jours d'ouverture habituels.

Le dossier de mise à jour est également consultable sur le Géoportail de l'urbanisme.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Article 5 : Le présent arrêté, accompagné des pièces correspondantes, sera adressé à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,
Le 24 octobre 2024



Le Maire
Jean-Yves CHAPELET